

CALENDRIER DU CMJ 2015

En octobre	Informations et formations sur le CMJ dans les établissements scolaires, par les équipes éducatives et le service Enfance Jeunesse
6 octobre	Réunion d'information en mairie
Avant le 28 octobre	Restitution des formulaires de candidatures avec l'autorisation des parents à la mairie
26 octobre au 2 novembre	Envoi des cartes d'électeur au domicile de chaque électeur
Du 2 novembre au 13 novembre	Préparation de la campagne électorale. Les jeunes sont encadrés par les animateurs du service Enfance Jeunesse dans les établissements scolaires, sur le temps de la pause méridienne ou pendant les heures d'étude. Ils seront informés des horaires. Chaque candidat préparera son affiche électorale
Du 16 novembre au 23 novembre	Campagne électorale, par affichage, dans les établissements scolaires, sur le site internet de la mairie et des établissements scolaires.
Le 24 novembre	<p>Elections</p> <p>Elles se feront dans chaque établissement scolaire. Les votants seront informés des horaires de vote par les équipes éducatives. Le dépouillement aura lieu dans chaque bureau de vote.</p> <p>En fin de journée:</p> <p>Proclamation des résultats</p> <p>Affichage des résultats dans les établissements scolaires, en mairie et sur les sites internet</p>
Décembre	Première rencontre des conseillers municipaux jeunes

Nous, on vote!

LES PARTENAIRES DU PROJET

L'équipe éducative de l'école élémentaire
 L'équipe éducative du collège Stella Blandy
 Le service Enfance Jeunesse Municipal
 Les élus municipaux référents du projet

LES DIFFERENTS ACCOMPAGNANTS ET LEUR ROLE

Les accompagnants

(Service Enfance et Jeunesse Municipal)

- ⇒ Ils n'imposent aucune décision
- ⇒ Ils accompagnent les jeunes élus dans leurs projets
- ⇒ Ils leur permettent d'analyser les propositions avant toute décision
- ⇒ Ils permettent à chaque jeune de s'exprimer et de voter les décisions
- ⇒ Ils encadrent les réunions, les sorties...

Les élus référents

- ⇒ Ils sont porteurs du projet
- ⇒ Ils gèrent la coordination avec les différents services, l'administratif, la logistique...
- ⇒ Ils peuvent participer aux réunions du CMJ et aux projets

Les intervenants extérieurs

- ⇒ Ils peuvent intervenir en appui technique sur des projets



MAIRIE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Nous, on vote!

Quand?

LE MARDI 24 NOVEMBRE 2015
 Toute la journée



Où?

A l'école élémentaire pour les CM1 et CM2
 Au collège Stella Blandy pour les 6ème et les 5ème

Renseignements au 05 61 98 43 43 (Mairie)

cmj.montesquieu31@gmail.com

www.mairie-montesquieu-volvestre.fr

Rôle du Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est une instance municipale permettant aux jeunes élus de devenir force de proposition et d'agir au sein et en faveur de leur commune. Sa création et son fonctionnement sont soumis à l'autorité du Conseil Municipal qui le reconnaît comme porte-parole de la jeunesse. L'objectif est de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté en participant à la vie démocratique locale et de privilégier l'expression des enfants avec l'intérêt de connaître leurs préoccupations et de prendre en compte leurs idées.

Le CMJ leur permettra:

- ◇ De représenter les Montesquivien(e)s
- ◇ D'améliorer la vie quotidienne dans le village
- ◇ De s'exprimer et de donner librement leur opinion
- ◇ De mettre en place des actions concrètes avec les jeunes et pour l'ensemble des habitants
- ◇ De créer des passerelles intergénérationnelles

Nous, on vote!

LE REGLEMENT ELECTORAL

Le mandat

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes seront élus pour un mandat de deux années.

Qui vote ?

Il faut être scolarisé à l'école élémentaire ou au collège Stella Blandy en classe de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème} et ce, dans un souci de représentativité de notre jeunesse.

Qui peut être candidat ?

Il faut habiter obligatoirement la commune de Montesquieu-Volvestre et être scolarisé à l'école élémentaire ou au collège Stella Blandy en classe de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème}.

Le nombre de conseillers jeunes

Il est fixé à 16 conseillers, 4 par niveau de classes. La parité devra être respectée avec 2 filles et 2 garçons élus par niveau, si le nombre de candidatures le permet.

Qui sera élu?

Seront élus les candidats totalisant le plus de voix dans chacun des niveaux CM1, CM2, 6^{ème}, 5^{ème}. En cas d'égalité entre deux candidats d'un même niveau, sera élu(e) le(a) plus âgé(e).

Pendant la durée du mandat, il sera procédé, si besoin est, au remplacement de conseillers dans les cas suivants : déménagement hors commune, démission, absence de plus de six mois aux réunions. Dans l'une de ces hypothèses, il sera fait appel aux enfants ayant été candidats, dans l'ordre du résultat général des élections et par niveau.

Comment se passent les élections ?

Les élections se dérouleront dans les établissements respectifs des élèves **le mardi 24 Novembre 2015** sous le contrôle des élus municipaux, des équipes éducatives des établissements scolaires et des animateurs du service Enfance Jeunesse. Le vote aura lieu à bulletin secret. Chaque électeur devra présenter sa carte d'électeur (obligatoire) et émarger au moment de son vote.

Le dépouillement sera assuré par les jeunes et les adultes présents.

Les résultats des élections

Ils seront annoncés dès la fin du dépouillement, par affichage, dans chaque établissement scolaire. Ils seront aussi mis en ligne sur les sites de la mairie de Montesquieu-Volvestre et des établissements scolaires.

LE FONCTIONNEMENT DU CMJ

En début de mandat, le CMJ rencontrera le Conseil Municipal, en assemblée plénière. Cette réunion aura pour objectif d'officialiser le CMJ, de présenter les jeunes conseillers aux élus et à la population.

SCRUTIN N°1	
SCRUTIN N°2	
SCRUTIN N°3	
SCRUTIN N°4	
SCRUTIN N°5	
SCRUTIN N°6	

Où et comment se passent les réunions ?

Elles auront lieu à la mairie, dans la salle du conseil municipal. Il y en aura 3 par trimestre avec 2 réunions de travail en commission et 1 réunion plénière où chaque commission présentera son travail à l'ensemble du CMJ. (1h30 maximum chaque réunion)

Il y aura aussi une réunion annuelle où le CMJ assistera à un conseil municipal et pourra présenter ses projets.

Pour chaque réunion, plénière ou de commission, les élus recevront une convocation. En cas d'impossibilité d'y assister, le jeune conseiller devra prévenir dès que possible les référents du CMJ (animateurs) ou le secrétariat de la mairie.

Quand auront lieu les réunions ?

En fonction de l'emploi du temps et du temps libre des jeunes, mais jamais pendant les vacances, ni le soir après 19h. Un calendrier sera établi par trimestre.

Comment seront choisis les projets ?

Les jeunes choisissent leurs projets avec l'appui des accompagnants. Ils les étudient et les développent pour les présenter à la commission. Celle-ci établit une sélection parmi les différentes présentations. Les jeunes montent et finalisent les projets sélectionnés. Ceux-ci seront ensuite étudiés et validés par le Conseil Municipal adultes.

Quelles seront les commissions ?

Plusieurs thèmes sont définis avec environnement et vie du village, sports et loisirs, communication et culture. Cependant, en fonction des projets des conseillers municipaux jeunes, de nouvelles commissions pourront être créées.

Est-ce qu'il y aura du travail ?

Pas de travail à la maison, tout se fera en réunion, mais il faudra être assidu, disponible, sérieux et motivé.

Pour certains projets, le CMJ pourra être amené à se déplacer « sur le terrain » ou participer à des activités qu'il aura mises en place. Ces sorties seront encadrées par les référents du CMJ (élus, animateurs...)

ELECTIONS LE MARDI 24 NOVEMBRE 2015

Toute la journée